



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

**AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DU
DÉVELOPPEMENT**



FORMATION TECHNIQUE

Campagne 2022 du « Projet Sportif Fédéral »

Les outils techniques



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association



Plateforme pour faire une demande de subvention

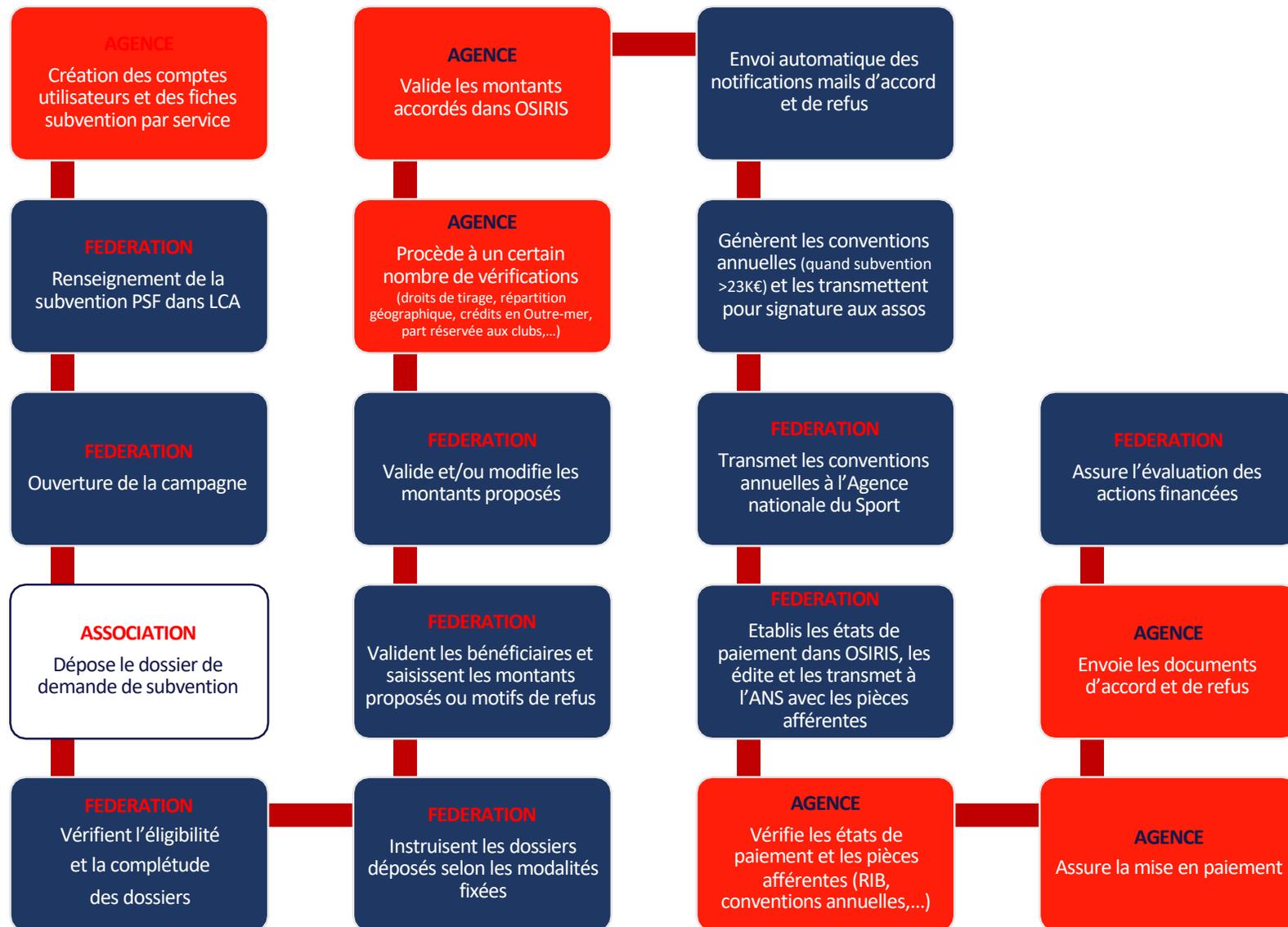


OSIRIS^{5.8}



Outil pour instruire & analyser les demandes de subventions

Schéma de l'instruction



Navigateurs préconisés



Mozilla firefox



Google Chrome



Safari

- La taille maximum acceptée est de 10Mo par pièce
- Les formats acceptés sont : doc, docx, xls, xlsx, odt, ods, jpg, jpeg, pdf et zip
- Déconnexion de l'application au bout de 30 minutes

Vocabulaire



- Action : fait l'objet d'une fiche et d'une demande de subvention par une association
- Dossier : projet annuel d'une association pouvant comprendre plusieurs actions (nombre pouvant être limité par les fédérations. Le seuil est à 1 500 € et de 1 000 € pour les territoires ZRR ou contrat de ruralité)

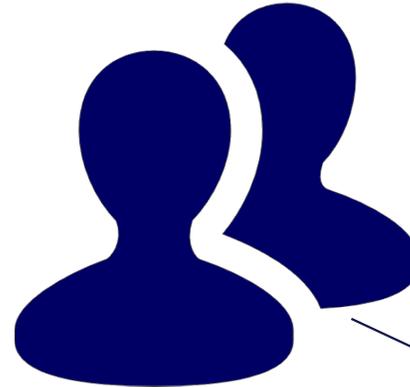


Le CompteAsso

Objectif : être capable de ...



2 accès / usages :



Structure demandeuse

- Créer un compte
 - ✓ s'enregistrer
 - ✓ ajouter une association à mon compte
- Mettre à jour ma fiche administrative
- Faire une demande de subvention
- Suivre ma demande de subvention
- Remplir le CRF
- Suivre la transmission de la justification du dossier

Fédération

- Personnaliser sa campagne
- Lancer ma campagne

Accès : Fédération (échelon national)

- Administrer les fiches de subvention
- Gérer l'ouverture et la fermeture de la campagne de subvention
- Avoir une visibilité sur les demandes de subventions



Personnalisez sa campagne PSF

1

Répertoire des subventions Accueil Voir les demandes de subvention

Rechercher une association ou un établissement n° RNA, n° SIREN, n° SIRET

VOIR LES DEMANDES DE SUBVENTION

Les dossiers en cours de saisie

Les dossiers transmis au service instructeur

2

SÉLECTIONNER UNE SUBVENTION

Code	Libellé	Dispositif	Type	Financeurs	Campagne	Active	Couverture	Dupliquer	Restaurer	Actions
683	Agence Nationale du Sport - PT PSF	CNDS	Action	Fédération française de Tennis	2019	Oui	national - France			

3

CONSULTER OU MODIFIER UNE SUBVENTION

Description de la subvention

Code 683 Libellé * Agence Nationale du Sport - PT PSF

Service financeur * Fédération française de Tennis Description

Services co-instructeurs Services co-instructeurs

Nom du dispositif * CNDS Texte de référence / site internet

Type de projet * Action Investissement Fonctionnement Critères d'éligibilité

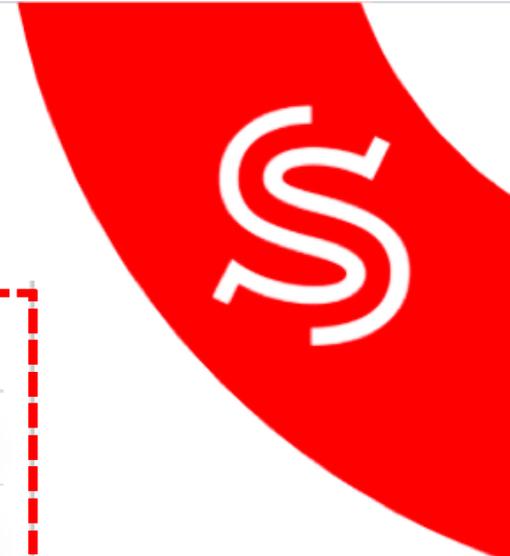
Exercice * 2019

Contacts du service instructeur

Fédération française de Tennis

Civilité nom prénom bernard stmpf Téléphone 00

Adresse de messagerie ma@ma.fr



Sous dispositif	Intégré dans la subvention	Date de début	Date de fin	Actions
Part territoriale - Apprentissage	✘	-	-	
Part territoriale - Autres	✘	-	-	
Part territoriale - Emploi	✘	-	-	
Part territoriale - J'apprends à nager	<input type="checkbox"/>	<input type="text" value="Date de début"/>	<input type="text" value="Date de fin"/>	
Part territoriale - Projets sportifs fédéraux (hors emploi, apprentissage et JAN)	✔	07/05/2019	24/05/2019	

1

2

3

4

5

Services

Subvention active

ENREGISTRER



Pièces administratives nécessaires



- numéro SIRET
- numéro RNA
- un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association
- la liste des dirigeants (personnes chargées de l'administration de l'association) régulièrement déclarée
- le plus récent rapport d'activité approuvé
- le dernier budget prévisionnel annuel approuvé
- les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos
- le compte de résultat le bilan annuel financier du dernier exercice clos
- un relevé d'identité bancaire au nom de l'association
- le projet associatif de l'année pour laquelle la demande est faite
- si la démarche n'est pas réalisée par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier
- le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000€ de dons ou de subventions.

Comment retrouver son numéro de SIREN ?

<https://www.sirene.fr/sirene/public/recherche>



sirene.fr Fournisseur officiel d'information sur chacun des 28 millions d'établissements dont 11 millions actifs.
Un service de l'Insee.

Diffusion open data Documentation Aide

> Accueil > Diffusion open data > Rechercher une entreprise

Rechercher une entreprise

Retrouvez toutes les entreprises et leurs établissements. La base Sirene® est actualisée tous les jours, elle regroupe 28 millions d'établissements en activité ou non.

Vous pouvez également obtenir les entreprises et les établissements fermés.
Tous les éléments d'identification sont affichés.

Quelles sont les démarches pour immatriculer une entreprise ou une association au répertoire Sirene ? Comment modifier sa situation (adresse, activité) ? Comment déclarer une cessation d'activité ? Rendez-vous ↗ sur Insee.fr.

Entreprise - Établissement

Saisir un Siren (9 chiffres) ou un Siret (14 chiffres)

Saisir une raison sociale (personne morale) ou [nom et/ou prénom] (personne physique) ?

Adresse

Saisir un numéro, un type ou un libellé de voie ?

Saisir un nom de commune ou un code postal ?

Exclure de la recherche les établissements fermés

Rechercher



AJOUTER UNE ASSOCIATION OU UN ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

Saisissez le n° RNA ou n° SIREN de votre association



A PROPOS

Présentation du service
Données personnelles

OUVERTURE DES DONNEES

DataAsso
Data.gouv.fr
Données ouvertes

ASSISTANCE ET CONTACT

Assistance
Contact
FAQ

Version: 1.8.0



- Invitez les associations à créer leur compte dès maintenant
- Créez un seul compte par association
- Les sections ne doivent pas créer leur propre compte
- Fusionnez les projets d'un même porteur de projet

Cas particuliers : sections dans des clubs multisports



- Si la section Y appartient à un club affilié à l'ASPTT, alors la section ne peut pas déposer de dossier en son nom à la FF X. Seul le club dépose un dossier auprès de la Fédération nationale des ASPTT.
- Si la section Y appartient à un club affilié à la Fédération des clubs omnisports alors la section Y pourra faire une demande auprès de la FF X pour son développement disciplinaire. Il faudra qu'elle en informe les représentants de l'association car elle utilisera le numéro de SIRET de l'association si la section n'a pas d'entité juridique.
- Si l'association est affiliée aux fédérations correspondantes à ses sections, ces dernières déposent leurs actions auprès des FF correspondantes.



- Un courriel contenant **un lien de validation** de votre compte sera envoyé sur la boîte de messagerie. Il est impératif de valider votre compte **dans les 24H** avant de débiter la demande de subvention (**attention aux indésirables ou spams**)
- Utilisez **une boîte mail générique** afin que toutes les personnes susceptibles d'entreprendre les démarches de demande de subvention puissent y avoir accès.



- Outil unique de demande de subvention
- Identification individuelle, identique à Osiris (pour la fédération)
- PSF : fiches de subventions spécifiques par fédération et par territoire
- Une personne peut rattacher plusieurs associations à son compte (ex : comité – club, ...)
- Vérifiez « transmettre » et « confirmer la transmission »

Pour valider cette demande de subvention, merci de remplir tous les champs de ce formulaire.

Je soussigné(e), *****INA FRE******* représentant(e) légal(e) de l'association **ISTRES TENNIS DE TABLE (ITT)** déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives [?], comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants);
- exactes les informations administratives dans l'écran « Informations administratives » du compte association; [?]
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment celles relatives aux autres financements obtenus auprès d'autres financeurs publics;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques au cours des derniers exercices (dont l'exercice en cours) : [?]

- inférieur ou égal à 500 000 €
- supérieur à 500 000 € [?]

- demander une subvention de 0 €;
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association;

Fait le 20/02/2020 à

Confirmer la transmission

Cette action va permettre de transmettre votre dossier au service instructeur.

Il ne sera alors plus modifiable, sauf si le service instructeur vous en laisse la possibilité. Vous allez aussi récupérer le Cerfa de votre dossier au format PDF.

Souhaitez-vous continuer ?

Confirmer la transmission [Télécharger le récapitulatif](#) Annuler

[VOIR LE RÉCAPITULATIF DE LA DEMANDE](#)

[← PRÉCÉDENT](#)

[TRANSMETTRE →](#)

A PROPOS

[Présentation du service](#)
[Données personnelles](#)

OUVERTURE DES DONNEES

[DataAsso](#)
[Data.gouv.fr](#)

ASSISTANCE ET CONTACT

[Assistance](#)
[Contact](#)

[Besoin d'aide ?](#)

En poursuivant votre navigation sur le compte asso, vous acceptez l'utilisation de cookies afin de réaliser des statistiques de visites. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous avons mis à jour notre Politique de protection des données personnelles au sein des [conditions générales d'utilisation](#) pour plus de clarté et de transparence. Si vous continuez à utiliser nos services à compter du 25 mai 2018, cela signifie que vous acceptez la nouvelle Politique de protection des données personnelles et la manière dont nous utilisons vos données. [En savoir plus sur les cookies](#)





Ce guide est destiné aux structures désireux crédits déconcentrés (instruits au plan territorial) de l'Agence nationale du Sport.

Il reprend, pour chaque page, les éléments

Il permet, en cas de blocage(s), de trouver l

Il comporte de nombreux points d'attention mener à bien sa démarche.

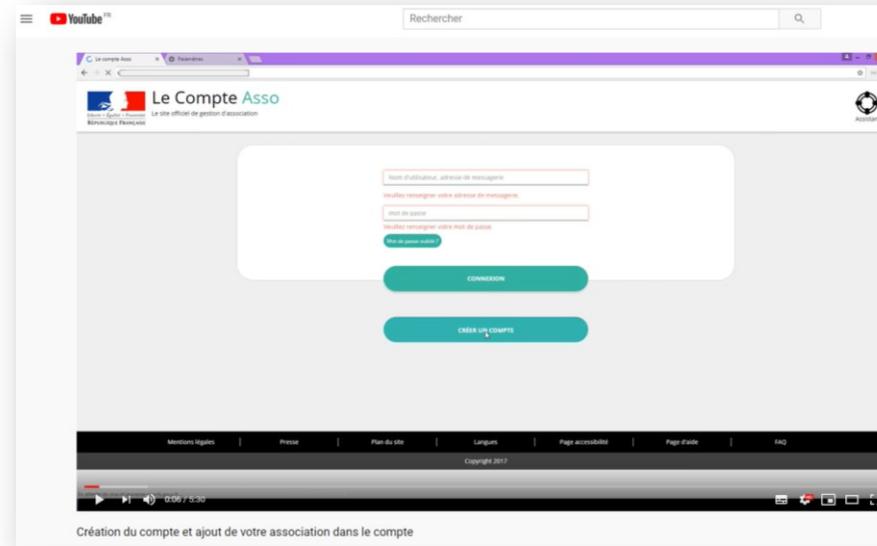
**Manuels
(LCA, Osiris)
par profil**



Ce guide est destiné aux services déconcentrés et aux fédérations sportives (services instructeurs).

Il reprend, pour chaque page, les éléments à compléter sur la subvention gérée par le service instructeur.

Il permet, en cas de blocage(s), de trouver la solution adéquate.



**Vidéos
tuto**